



**JUSTE.
POUR TOUS.**

ÉTALONNAGE

Performance de Revenu Québec par rapport à
celle d'autres administrations fiscales

2017-2018

revenuquebec.ca

Cette publication a été rédigée par Revenu Québec.

Note

Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

© Revenu Québec, 2019

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de Revenu Québec.

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Proportion des déclarations de revenus des particuliers transmises par voie électronique.....	5
TABLEAU 2	Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Proportion des déclarations de revenus des sociétés transmises par voie électronique.....	5
TABLEAU 3	Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Proportion des créances fiscales à la fin de l'année par rapport aux revenus fiscaux nets.....	6
TABLEAU 4	Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Nombre de déclarations traitées par équivalent temps complet lié à l'administration fiscale	7
TABLEAU 5	Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Dépenses liées à l'administration fiscale par client.....	7
TABLEAU 6	Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Dépenses liées à l'administration fiscale en fonction des recettes fiscales et extrabudgétaires	8
TABLEAU 7	Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Dépenses liées à l'administration fiscale en fonction du produit intérieur brut.....	9
TABLEAU 8	Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Proportion des particuliers ayant produit leur déclaration de revenus dans les délais prescrits.....	10
TABLEAU 9	Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Proportion des sociétés ayant produit leur déclaration de revenus dans les délais prescrits	10

L'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP) a été mandaté pour effectuer une veille stratégique visant à comparer la performance de Revenu Québec avec celle d'autres administrations fiscales. Les administrations fiscales retenues sont les suivantes : Agence du revenu du Canada (ARC), Australian Taxation Office (ATO), New Zealand Inland Revenue Department (NZIRD), Internal Revenue Service (IRS), Inland Revenue Authority of Singapore (IRAS) et HM Revenue & Customs (HMRC).

Ainsi, les administrations fiscales retenues ont fait l'objet d'une analyse étendue, notamment en ce qui concerne la qualité des services, le recouvrement des créances fiscales, la gestion informationnelle et la prestation de services aux citoyens et aux entreprises.

Tant au regard des résultats que des tendances, les études effectuées tendent à démontrer que Revenu Québec obtient des résultats qui se situent dans les standards des administrations fiscales les plus performantes. Pour la période observée, les données indiquent, de manière générale, une amélioration des indicateurs.

Il est à noter que les résultats présentés dans ce document proviennent de rapports d'étalonnage produits par L'Observatoire de l'administration publique. En raison des engagements de confidentialité pris par l'ENAP envers des gouvernements étrangers ou des organisations internationales auprès desquels ces résultats ont été obtenus, l'utilisation ou la reproduction ainsi que la traduction par quelque procédé que ce soit, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de L'Observatoire de l'administration publique.

Comme l'a mentionné l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans son rapport 2018 sur les administrations fiscales en 2017, l'analyse et les observations doivent être interprétées en gardant à l'esprit que les administrations fiscales fonctionnent dans des environnements différents et que la façon dont elles administrent leurs ressources varie en fonction des responsabilités que le gouvernement leur attribue, de leur environnement politique et législatif, ainsi que de leurs pratiques administratives.

Les données comparatives portent sur les résultats complets les plus récents au moment de l'analyse, soit sur l'année 2015-2016. Lorsque disponibles, les résultats 2017-2018 obtenus par Revenu Québec sont également présentés.

TABLEAU 1 Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Proportion des déclarations de revenus des particuliers transmises par voie électronique

Administrations fiscales	Proportion des déclarations de revenus des particuliers transmises par voie électronique			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Variation sur deux ans ¹
Revenu Québec	73,3 %	78,0 %	79,1 %	5,8
Canada (ARC)	74,6 %	78,2 %	81,2 %	6,6
Australie (ATO)	96,4 %	97,3 %	97,7 %	1,3
Nouvelle-Zélande (NZIRD)	85,6 %	87,6 %	88,9 %	3,3
États-Unis (IRS)	72,8 %	73,9 %	75,8 %	3,0
Singapour (IRAS)	89,8 %	90,0 %	89,4 %	-0,4
Royaume-Uni (HMRC)	83,1 %	84,9 %	87,0 %	3,9
Moyenne	82,2 %	84,3 %	85,6 %	3,4

Source : ENAP.

1. Les variations sont en points de pourcentage.

Au cours de la période étudiée, la proportion des déclarations de revenus des particuliers transmises par voie électronique à Revenu Québec a connu une progression supérieure à celle observée dans les administrations fiscales retenues, passant de 73,3 % en 2013-2014 à 79,1 % en 2015-2016. Cette augmentation de 5,8 points de pourcentage est plus élevée que la moyenne (3,4 points de pourcentage). Le résultat de Revenu Québec pour l'année 2015-2016 est supérieur au résultat des États-Unis (3,3 points de pourcentage), mais demeure toutefois inférieur à la moyenne des administrations fiscales, qui est de l'ordre de 6,5 points de pourcentage.

Pour l'exercice 2017-2018, la proportion des déclarations de revenus des particuliers transmises par voie électronique à Revenu Québec atteint 85,0 %, ce qui représente une augmentation de 5,9 points de pourcentage depuis l'exercice 2015-2016. Une variation de 1 point de pourcentage du nombre de ces déclarations de revenus transmises par voie électronique représente 66 000 déclarations papier en moins à traiter.

Depuis l'année 2014-2015, le résultat obtenu par Revenu Québec est plus élevé que le niveau d'efficacité mentionné par l'OCDE (supérieur à 75 %) dans son rapport 2015 sur les administrations fiscales.

TABLEAU 2 Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Proportion des déclarations de revenus des sociétés transmises par voie électronique

Administrations fiscales	Proportion des déclarations de revenus des sociétés transmises par voie électronique			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Variation sur deux ans ¹
Revenu Québec	79,4 %	82,1 %	82,8 %	3,4
Canada (ARC)	83,1 %	85,8 %	87,9 %	4,8
Australie (ATO)	93,3 %	93,9 %	94,1 %	0,8
Nouvelle-Zélande (NZIRD)	88,1 %	85,8 %	86,1 %	-2,0
États-Unis (IRS)	66,4 %	70,5 %	73,8 %	7,4
Royaume-Uni (HMRC)	98,5 %	98,8 %	99,0 %	0,5
Moyenne	84,8 %	86,2 %	87,3 %	2,5

Source : ENAP.

1. Les variations sont en points de pourcentage.

Au cours de la période étudiée, la proportion des déclarations de revenus des sociétés transmises par voie électronique à Revenu Québec a connu une progression relativement élevée par rapport à celle observée dans les administrations fiscales retenues, passant de 79,4 % en 2013-2014 à 82,8 % en 2015-2016. Cette augmentation de 3,4 points de pourcentage est plus forte que la moyenne (2,5 points de pourcentage).

Tout comme pour les déclarations de revenus des particuliers, le résultat de Revenu Québec pour l'année 2015-2016 est supérieur au résultat des États-Unis, mais inférieur à la moyenne des administrations fiscales. Pour l'exercice 2017-2018, la proportion des déclarations de revenus des sociétés transmises par

voie électronique à Revenu Québec atteint 84,3 %, ce qui représente une augmentation de 1,5 point de pourcentage depuis l'exercice 2015-2016.

Une variation de 1 point de pourcentage du nombre de ces déclarations de revenus transmises par voie électronique représente 6 000 déclarations papier en moins à traiter.

Depuis l'année 2013-2014, le résultat obtenu par Revenu Québec (supérieur à 75 %) est plus élevé que le niveau d'efficacité mentionné par l'OCDE dans son rapport 2015 sur les administrations fiscales.

TABLEAU 3 Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Proportion des créances fiscales à la fin de l'année par rapport aux revenus fiscaux nets

Administrations fiscales	Proportion des créances fiscales à la fin de l'année par rapport aux revenus fiscaux nets			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Variation sur deux ans ¹
Revenu Québec	5,4 %	5,3 %	4,9 %	-0,5
Canada (ARC)	12,8 %	13,5 %	13,5 %	0,7
Australie (ATO)	10,6 %	10,4 %	9,8 %	-0,8
Nouvelle-Zélande (NZIRD)	9,7 %	8,6 %	7,4 %	-2,3
États-Unis (IRS)	9,6 %	8,8 %	9,0 %	-0,6
Royaume-Uni (HMRC)	4,8 %	5,1 %	5,0 %	0,2
Moyenne	8,8 %	8,6 %	8,3 %	-0,5

Source : ENAP.

1. Les variations sont en points de pourcentage.

Pour l'année 2015-2016, Revenu Québec se compare très avantageusement aux administrations fiscales retenues, avec une proportion des créances fiscales à la fin de l'année par rapport aux revenus fiscaux nets (4,9 %) inférieure à celle de la moyenne (8,3 %). Cet indicateur rend compte d'une tendance favorable pour Revenu Québec, passant de 5,4 % en 2013-2014 à 4,9 % en 2015-2016. Cette diminution de 0,5 point de pourcentage est similaire à la moyenne des administrations fiscales (-0,5 point de pourcentage).

Pour l'exercice 2017-2018, la proportion des créances fiscales à la fin de l'année par rapport aux revenus fiscaux nets à Revenu Québec s'élève à 4,7 %, ce qui représente une amélioration de 0,2 point de pourcentage depuis l'exercice 2015-2016. Une variation de 10 % des débiteurs, soit de 410 millions de dollars, entraînerait une variation de l'indicateur de l'ordre de 0,5 point de pourcentage. Une variation de 2 % des revenus fiscaux, soit environ 1,8 milliard de dollars, pourrait équivaloir à une variation de 0,1 point de pourcentage.

Comme le mentionne l'ENAP dans son rapport 2018, parmi les administrations fiscales étudiées, Revenu Québec présente la plus faible proportion des créances fiscales par rapport aux revenus fiscaux, soit 4,9 %. Selon l'OCDE, il s'agit d'un indicateur de choix pour comparer les administrations fiscales, puisque celles-ci l'utilisent couramment pour mesurer leur performance. Selon le rapport *Tax Administration 2017*, 9 pays sur 47 (l'Argentine, la Corée, le Costa Rica, l'Irlande, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse) ont atteint cette performance en 2015.

TABLEAU 4 Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Nombre de déclarations traitées par équivalent temps complet lié à l'administration fiscale

Administrations fiscales	Nombre de déclarations traitées par équivalent temps complet lié à l'administration fiscale			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Variation sur deux ans
Revenu Québec	1 195	1 190	1 222	2 %
Australie (ATO)	1 123	1 220	1 266	13 %
Canada (ARC)	905	923	951	5 %
États-Unis (IRS)	1 945	2 073	2 126	9 %
Nouvelle-Zélande (NZIRD)	1 158	1 251	1 361	18 %
Royaume-Uni (HMRC)	295	342	368	25 %
Singapour (IRAS)	1 076	1 100	1 153	7 %
Moyenne	1 100	1 157	1 207	10 %

Source : ENAP.

Au cours de la période étudiée, le nombre de déclarations traitées par équivalent temps complet (ETC) lié à l'administration fiscale à Revenu Québec a connu une faible croissance par rapport à celui observé dans les administrations fiscales retenues, passant de 1 195 déclarations par ETC en 2013-2014 à 1 222 en 2015-2016. Le résultat de Revenu Québec pour l'année 2015-2016 se compare favorablement à ceux des administrations fiscales retenues, l'indicateur étant supérieur à la moyenne des administrations fiscales (1 222 déclarations par ETC par rapport à un résultat moyen de 1 207 déclarations par ETC).

Au cours de la période étudiée, cet indicateur a connu une augmentation dans toutes les administrations fiscales considérées. Les augmentations ont varié de 2 % à 25 % (globalement une hausse de 10 %). La mesure de cet indicateur est basée sur le traitement des déclarations de revenus des particuliers, sur celui des déclarations de revenus des sociétés et sur celui des déclarations de la taxe de vente.

Notons qu'en comparaison des administrations fiscales étudiées, le contexte dans lequel agit Revenu Québec fait en sorte qu'une plus grande portion de la population est dans l'obligation de produire une déclaration de revenus (plus de 50 %) des particuliers. Revenu Québec reçoit également un nombre de déclarations de revenus des sociétés et de déclarations de taxes produites par celles-ci au-dessus de la moyenne (plus de deux fois supérieur), ce qui entraîne le traitement d'un plus grand nombre de déclarations pour Revenu Québec.

TABLEAU 5 Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Dépenses liées à l'administration fiscale par client

Administrations fiscales	Dépenses liées à l'administration fiscale par client (\$ CA PPA) ¹			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Variation sur deux ans ¹
Revenu Québec	117	119	120	3 %
Australie (ATO)	212	208	206	-3 %
Canada (ARC)	152	151	146	-4 %
États-Unis (IRS)	71	69	71	0 %
Nouvelle-Zélande (NZIRD)	106	103	108	2 %
Royaume-Uni (HMRC)	116	110	123	6 %
Singapour (IRAS)	147	140	140	-5 %
Moyenne	132	129	131	-0 %

Source : ENAP.

1. Les dépenses liées à l'administration fiscale par client sont exprimées en dollar canadien en utilisant la parité du pouvoir d'achat comme mode de comparaison des différentes devises.

Pour l'année 2015-2016, Revenu Québec se compare favorablement aux administrations fiscales observées, avec des dépenses liées à l'administration fiscale par client (120 \$) inférieures à celles de la moyenne (131 \$). Le résultat de Revenu Québec est de 8 % inférieur à celui de la moyenne des administrations fiscales. Cet indicateur a connu une légère augmentation à Revenu Québec, passant de 117 \$ par client en 2013-2014 à 120 \$ en 2015-2016.

Par rapport aux administrations fiscales retenues, cette augmentation de 3 % est plus élevée que la moyenne. Celle-ci a connu une diminution de l'indicateur, qui est passé de 132 \$ par client à 131 \$ au cours de la période visée.

TABLEAU 6 Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Dépenses liées à l'administration fiscale en fonction des recettes fiscales et extrabudgétaires

Administrations fiscales	Dépenses liées à l'administration fiscale en fonction des recettes fiscales et extrabudgétaires			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Variation sur deux ans ¹
Revenu Québec	0,88 %	0,89 %	0,88 %	0,00
Australie (ATO)	0,83 %	0,79 %	0,79 %	-0,04
Canada (ARC)	1,01 %	0,98 %	0,94 %	-0,07
États-Unis (IRS)	0,38 %	0,35 %	0,35 %	-0,03
Nouvelle-Zélande (NZIRD)	0,69 %	0,66 %	0,67 %	-0,02
Royaume-Uni (HMRC)	0,63 %	0,59 %	0,59 %	-0,04
Singapour (IRAS)	0,90 %	0,85 %	0,86 %	-0,04
Moyenne	0,76 %	0,73 %	0,73 %	-0,03

Source : ENAP.

1. Les variations sont en points de pourcentage.

Au cours de la période étudiée, la proportion des dépenses liées à l'administration fiscale en fonction des recettes fiscales et extrabudgétaires à Revenu Québec est demeurée stable à 0,88 %, ce qui représente un résultat plus élevé que la moyenne des administrations fiscales (-0,03 point de pourcentage). Cet indicateur a diminué dans la majorité des administrations fiscales étudiées.

Le résultat de Revenu Québec pour l'année 2015-2016 demeure également supérieur à la moyenne. Avec une proportion de 0,88 % en 2015-2016, il est de 0,15 point de pourcentage au-dessus de la moyenne.

Les orientations du gouvernement en matière de lutte contre l'évasion fiscale, le plan de retour à l'équilibre budgétaire ainsi que les responsabilités et les programmes sociofiscaux confiés à Revenu Québec sont des facteurs contribuant aux résultats. De plus, lorsque comparés avec les autres administrations fiscales, les revenus extrabudgétaires, les remboursements plus élevés que doit gérer Revenu Québec ainsi que le fardeau fiscal et réglementaire sont des éléments qui expliquent les investissements en ressources à Revenu Québec.

Pour l'exercice 2017-2018, la proportion des dépenses liées à l'administration fiscale en fonction des recettes fiscales et extrabudgétaires à Revenu Québec s'élève à 0,83 %, ce qui représente une amélioration de 0,05 point de pourcentage depuis l'exercice 2015-2016.

En comparaison des administrations fiscales étudiées, le contexte dans lequel agit Revenu Québec fait en sorte

- qu'une plus grande portion de la population est dans l'obligation de produire une déclaration de revenus (+50 %) des particuliers;
- qu'un plus grand nombre de déclarations de revenus des sociétés et de déclaration de taxes produites par celles-ci est à traiter, soit un nombre plus de deux fois supérieur à la moyenne comparative.



TABLEAU 7 Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Dépenses liées à l'administration fiscale en fonction du produit intérieur brut

Administrations fiscales	Dépenses liées à l'administration fiscale en fonction du produit intérieur brut			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Variation sur deux ans ¹
Revenu Québec	0,220 %	0,219 %	0,218 %	-0,002
Australie (ATO)	0,220 %	0,212 %	0,209 %	-0,011
Canada (ARC)	0,240 %	0,230 %	0,230 %	-0,010
États-Unis (IRS)	0,070 %	0,070 %	0,060 %	-0,010
Nouvelle-Zélande (NZIRD)	0,200 %	0,201 %	0,205 %	0,005
Royaume-Uni (HMRC)	0,217 %	0,198 %	0,202 %	-0,015
Singapour (IRAS)	0,089 %	0,085 %	0,085 %	-0,004
Moyenne	0,179 %	0,174 %	0,173 %	-0,006

Source : ENAP.

1. Les variations sont en points de pourcentage.

Au cours de la période étudiée, la proportion des dépenses liées à l'administration fiscale en fonction du produit intérieur brut à Revenu Québec a légèrement diminué par rapport à celle observée dans les administrations fiscales retenues, passant de 0,220 % en 2013-2014 à 0,218 % en 2015-2016. Cette variation représente un résultat plus faible que la moyenne (-0,006 point de pourcentage). Cet indicateur a diminué dans la majorité des administrations fiscales étudiées.

Le résultat de Revenu Québec pour l'année 2015-2016 demeure également supérieur à la moyenne des administrations fiscales. Avec une proportion de 0,218 % en 2015-2016, le résultat de Revenu Québec est de 0,045 point de pourcentage au-dessus de la moyenne. Pour l'exercice 2017-2018, la proportion des dépenses liées à l'administration fiscale en fonction du produit intérieur brut à Revenu Québec s'élève à 0,206 %, ce qui représente une amélioration de 0,012 point de pourcentage depuis l'exercice 2015-2016.

Mentionnons que l'OCDE a émis les commentaires suivants concernant cet indicateur dans son rapport sur les administrations fiscales 2017 :

- De plus en plus, les administrations fiscales voient leurs responsabilités s'accroître.
- Les responsabilités relatives à la gestion de programmes et d'activités connexes s'ajoutent à celles qui sont relatives à la mission de toute administration fiscale (soit l'administration des taxes et des impôts).
- L'attribution de ces responsabilités supplémentaires démontre la force d'une administration fiscale.
- Cet ajout de responsabilités peut augmenter les risques liés aux responsabilités rattachées à la mission, soit augmenter le revenu fiscal nécessaire pour financer les services et les biens publics, et nécessite d'avoir une gouvernance solide ainsi qu'une gestion des risques et des ressources appropriée.
- La charge de travail d'une administration fiscale est plus importante en raison des différentes tâches qu'elle doit accomplir relativement aux programmes qui lui sont confiés.

Les responsabilités assumées par Revenu Québec démontrent une plus grande sollicitation de ses ressources, ce qui peut, à certains égards, être considéré comme étant positif pour l'État (par exemple, il peut y avoir un gain d'efficacité gouvernementale étant donné que certaines fonctions ou certains services sont concentrés en une même organisation). Par contre, ces responsabilités accrues occasionnent des besoins en ressources supplémentaires pour Revenu Québec, ce qui influence certains indicateurs de performance. Ces indicateurs doivent donc être contextualisés, surtout lorsqu'ils sont comparés à ceux d'autres administrations fiscales qui sont en moyenne moins sollicitées.

TABLEAU 8 Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Proportion des particuliers ayant produit leur déclaration de revenus dans les délais prescrits

Administrations fiscales	Proportion des particuliers ayant produit leur déclaration de revenus dans les délais prescrits			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Variation sur deux ans ¹
Revenu Québec	95 %	95 %	94 %	-1
Australie (ATO)	83 %	83 %	84 %	1
Canada (ARC)	92 %	92 %	93 %	1
Nouvelle-Zélande (NZIRD)	68 %	70 %	71 %	3
Royaume-Uni (HMRC)	n. d.	n. d.	92 %	-
Singapour (IRAS)	96 %	96 %	96 %	0
Moyenne	87 %	87 %	88 %	1

Source : ENAP.

1. Les variations sont en points de pourcentage.

Pour l'année 2015-2016, Revenu Québec se compare avantageusement aux administrations fiscales observées, avec une proportion des particuliers ayant produit leur déclaration de revenus dans les délais prescrits (94 %) supérieure à celle de la moyenne (88 %). Cet indicateur est demeuré relativement stable à Revenu Québec, passant de 95 % en 2013-2014 à 94 % en 2015-2016. Par rapport aux administrations fiscales étudiées, cette diminution de 1 point de pourcentage est similaire à la moyenne (1 point de pourcentage).

Pour l'exercice 2016-2017, la proportion des contribuables ayant produit leur déclaration de revenus dans les délais prescrits s'est maintenue à 94 %. Une variation de 1 % de la proportion des particuliers ayant produit leur déclaration de revenus dans les délais prescrits représente 65 000 déclarations.

Dans son rapport 2017 sur les administrations fiscales, l'OCDE considère les indicateurs de production dans les délais prescrits comme une mesure efficace de la santé du système fiscal et de la performance de l'administration fiscale elle-même. Les résultats de Revenu Québec ont été supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE, qui s'élève à 86 % pour les particuliers.

TABLEAU 9 Performance de Revenu Québec par rapport à celle d'autres administrations fiscales – Proportion des sociétés ayant produit leur déclaration de revenus dans les délais prescrits

Administrations fiscales	Proportion des sociétés ayant produit leur déclaration de revenus dans les délais prescrits			
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Variation sur deux ans ¹
Revenu Québec	86 %	86 %	86 %	0
Australie (ATO)	75 %	76 %	79 %	4
Canada (ARC)	85 %	86 %	86 %	1
Nouvelle-Zélande (NZIRD)	74 %	73 %	74 %	0
Singapour (IRAS)	83 %	82 %	82 %	-1
Moyenne	80 %	81 %	81 %	1

Source : ENAP.

1. Les variations sont en points de pourcentage.

Pour l'année 2015-2016, Revenu Québec se compare avantageusement aux administrations fiscales observées, avec une proportion des sociétés ayant produit leur déclaration de revenus dans les délais prescrits (86 %) supérieure à celle de la moyenne (81 %). Pour la période visée, cet indicateur a suivi une tendance relativement stable à Revenu Québec. Par rapport aux administrations fiscales étudiées, cette variation est similaire à la moyenne (1 point de pourcentage).

Pour l'exercice 2016-2017, la proportion des sociétés ayant produit leur déclaration de revenus dans les délais prescrits est prévue se maintenir à 86 %, ce qui représente une stabilité depuis l'exercice 2015-2016. Une variation de 1 % de la proportion des sociétés ayant produit leur déclaration de revenus dans les délais prescrits représente 5 000 déclarations.

Dans son rapport 2017 sur les administrations fiscales, l'OCDE considère les indicateurs de production dans les délais prescrits comme une mesure efficace de la santé du système fiscal et de la performance de l'administration fiscale elle-même. Les résultats de Revenu Québec ont été supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE, qui s'élève à 79 % pour les sociétés.